

Omniprésence des besoins culturels

Andrée Paradis

Number 56, Fall 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/58137ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Société La Vie des Arts

ISSN

0042-5435 (print)

1923-3183 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Paradis, A. (1969). Omniprésence des besoins culturels. *Vie des arts*, (56), 12–13.

OMNIPRÉSENCE DES BESOINS CULTURELS

La construction accélérée de vastes ensembles architecturaux destinés à des fins culturelles est un phénomène de notre époque. Ça et là, on édifie des temples nouveaux. Le postulat de Novalis agit par excellence: "Il dépend de nous que le monde soit conforme à notre volonté."

Sevrée pendant longtemps des biens culturels, l'Amérique du Nord prend la tête de la course et construit à perdre haleine des théâtres, des centres d'art. De vives polémiques en résultent. Aux États-Unis, comme au Canada, des objections nombreuses surgissent: d'ordre économique, le coût élevé des constructions et du fonctionnement; d'ordre culturel, le design contre les exigences techniques des créateurs contemporains; d'ordre politique, la centralisation contre la décentralisation.

Opposition souvent justifiée, bien sûr, mais l'enthousiasme des foules qui fréquentent les nouveaux lieux d'art n'en demeure pas moins. Pendant plus de trente ans, nous avons réclamé des théâtres et des salles de concert; nous avons préconisé des politiques de développement culturel. Une première étape est enfin réalisée: des monuments consacrés aux arts existent à Vancouver, Charlottetown, Montréal, Toronto et Ottawa, et leur champ d'action coïncide avec l'impulsion donnée à la création artistique par le Conseil des Arts du Canada et par les ministères ou services culturels provinciaux. Nous avons actuellement au Canada une des politiques d'aide aux artistes les plus dynamiques qui soient, comparable à celle de la Suède et des Pays-Bas.

Le problème n'est donc pas de savoir ce que nous aurions pu faire si... nous avions fait autrement, mais de mettre en train ce qui existe, d'utiliser au maximum le potentiel artistique, d'intéresser des publics nouveaux. La décentralisation s'inscrit logiquement dans la voie d'une forte centralisation. L'Europe, avec ses cultures bien enracinées, y arrive péniblement; ses résultats modestes quoique intéressants, sont puisés à même de vieux fonds. Nous avons encore à enrichir la source de tout rayonnement futur.

Enfin, la note est à l'optimisme. S'il a été possible de trouver les sommes nécessaires à la construction des centres de théâtre et d'art, les responsables des politiques culturelles trouveront de toute nécessité les moyens d'assurer le bon fonctionnement des arts. Ils ne sauraient décevoir deux millions de Canadiens, consommateurs d'art, qui attendent beaucoup du climat artistique dans lequel ils souhaitent vivre.⁽¹⁾ Ceux-là rêvent parfois, durant les périodes d'austérité, d'une route transcanadienne qui serait jalonnée de sculptures monumentales. A vaste pays, la force de frappe qui s'impose.

Un acte de foi, des bâtisseurs qui ont eu le souci de donner à tous le droit au spectacle, d'augmenter chez chacun le savoir, le plaisir, d'assurer l'accès à la féerie; voilà l'aventure du Centre National des Arts d'Ottawa dont il sera question dans ce numéro. Il a été créé en vertu de la Loi sur le centre national des arts (14-15 Élisabeth II, chapitre 48) qui a reçu la sanction royale le 15 juillet 1966. Le 1^{er} décembre suivant, le décret du Conseil Privé 1966-2273 désignait le président et le vice-président du conseil d'administration de la Corporation ainsi que les neuf membres nommés au terme de l'article 4 de la loi. Ajoutons qu'au terme de l'article 3 de la loi, sont également membres d'office du conseil, les maires d'Ottawa et de Hull, le président de Radio-Canada, le directeur du Conseil des Arts et le commissaire du gouvernement à la Cinématographie.

La création de la corporation du Centre National des Arts est due à l'initiative de l'Alliance des Arts de la Capitale nationale fondée en 1963, laquelle groupait alors environ soixante-cinq organismes de la région de la capitale nationale. En juin de cette même année, l'Alliance invitait la firme Dominion Consultants Associates à étudier les possibilités de créer un

centre pour les arts d'interprétation. Le rapport de cette étude, le Livre brun, fut subséquemment présenté au premier ministre du Canada au mois de novembre, et, en décembre 1963, M. Pearson annonçait que le Gouvernement avait accepté en principe les deux principales recommandations du rapport, à savoir: la création d'un centre national des arts et la tenue d'un festival national annuel. Cette initiative s'inscrivait de plus dans le cadre de l'année du Centenaire, sa réalisation devant être le projet-clé du Gouvernement dans la capitale.

Un comité interministériel fut ensuite créé, qui avait pour mandat d'élaborer les recommandations nécessaires pour la mise en œuvre du projet jusqu'à l'établissement d'une entité juridique chargée de son administration. Le Comité devait faire rapport directement au secrétariat d'État. La nomination d'un coordonnateur, M. G. Hamilton Southam, qui était jusqu'alors au service du ministère des Affaires Extérieures, et le choix de l'agence d'architectes Affleck, Desbarats, Dimakopoulos, Lebensold et Sise, de Montréal, furent parmi les premières recommandations de ce comité. En février 1964, le Premier Ministre annonçait que l'édifice allait être érigé place de la Confédération. Cet emplacement avait été retenu grâce au don généreux du terrain par la municipalité d'Ottawa. En même temps, le Premier Ministre et le Secrétaire d'État annonçaient la mise sur pied de comités consultatifs chargés de l'exploitation, de la musique, de l'opéra et du ballet, du théâtre et des arts visuels. Ces comités avaient pour mandat d'étudier à fond le Livre brun et d'adresser au coordonnateur les recommandations appropriées. En janvier 1965 commencèrent, sous la direction du ministère des Travaux Publics, les travaux de construction dont la fin était prévue pour décembre 1968.

Le premier acte du Conseil d'administration, réuni à Ottawa les 8 et 9 mars 1967, sous la présidence de M. Lawrence Freiman, fut de nommer M. G. Hamilton Southam au poste de directeur général. Plus que tout autre, M. Southam a été l'animateur du projet qu'il a su mener à terme. Il a voulu donner à la capitale la dimension prestigieuse qui lui manquait: un lieu propice au développement des ressources artistiques, un centre ouvert qui symboliserait l'amitié et la coopération et qui inciterait

à des fiertés nouvelles.

L'inauguration du Centre National des Arts, le 31 mai 1969, par le Premier Ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a été un évènement qui nous concerne tous.

L'intégration des arts, un débat permanent

Une architecture totale devrait-elle se suffire à elle-même? Quand peut-on parler de totalité?

Peut-être dans le cas de l'architecte finlandais Alvar Aalto qui, depuis les environs de 1930, fait figure de franc-tireur dans les milieux de l'architecture internationale. Délaissant le béton pour revenir à des matériaux traditionnels comme le bois et la brique, introduisant la poésie dans le fonctionnalisme sans renier la rigueur géométrique en faveur depuis le constructivisme, ce n'est pas un hasard s'il a créé un style qui lui assure une grande popularité. Il rejoint les aspirations d'une société pour laquelle il conçoit un lieu d'habitation qui répond aux nécessités fondamentales. Son goût des matériaux intimistes, des formes sensuelles, l'entraînent à construire non seulement la maison mais tout ce qui sert à l'usage de celui qui l'habite. De plus, sa manière de traiter les matériaux rend superflue toute ornementation. On le dit violemment opposé à l'intégration des arts.

Le débat conserve donc toute son acuité entre les partisans et les non-partisans de l'intégration des arts. Il demeure néanmoins que l'architecte qui se comporte en créateur peut également trouver un complément chez le peintre et le sculpteur avec lesquels il se sent des affinités et avec lesquels il peut développer ses conceptions dans des conditions favorables. Ce climat de travail a existé au Centre National des Arts où l'architecte Fred Lebensold a opté franchement pour l'intégration des arts. Cette ouverture d'esprit, cette volonté d'engager l'artiste, a-t-elle trouvé une réponse satisfaisante? Des opinions diverses permettront au moins de s'en faire une idée et de mesurer l'importance des problèmes à résoudre.

ANDRÉE PARADIS

(1) Chiffre cité par M. Jean Boucher, directeur du Conseil des Arts du Canada—Conférence: Mythe et Argent.